

Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (préciser)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Important : joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : médicamenteuses oui non asthme oui non
 alimentaires oui non autres oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquer les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

Recommandations utiles :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI signé avec l'école ?

Enfant en situation de handicap :

- Votre enfant bénéficie-t-il d'un livret d'accueil de loisirs de l'enfant en situation de handicap ?

Si votre enfant présente des difficultés particulières (PAI, handicap, troubles du comportement...), afin de l'accueillir dans les meilleures conditions, merci de contacter le Service Education au 01 41 33 93 13 (ou le secrétariat au 01 41 33 93 29) pour pouvoir établir ensemble un projet d'accueil adapté.

Restauration et restriction alimentaire :

- Recommandations particulières pour la restauration scolaire, conformes au règlement intérieur :

.....

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour des problèmes d'allergies ou autres) ou d'une ordonnance récente au nom de l'enfant.

Hospitalisation

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital approprié. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

N° de Sécurité Sociale du responsable :

.....

Adresse du centre de Sécurité Sociale :

.....

Mutuelle :

.....

Règlement intérieur et autorisations

Cocher les cases en cas d'accord

L'inscription de votre enfant implique que vous avez lu et approuvé le règlement intérieur des accueils de loisirs et des activités péri et extra scolaires. Ce règlement est téléchargeable et consultable sur le site de la ville (www.vanves.fr). Il peut également vous être remis par le Service Éducation ou par l'accueil de loisirs.

J'autorise le directeur de l'ALSH (ou son représentant) à faire pratiquer les interventions médicales nécessaires à l'état de santé de mon enfant.

J'autorise l'accueil de loisirs à photographier/ filmer mon enfant lors des activités ou sorties et à les utiliser sur les supports de communication de l'accueil

J'autorise la diffusion de ces photos ou films en dehors de l'accueil de loisirs soit le site de la ville, soit sur le journal de la ville.

J'autorise la ville de Vanves à m'envoyer des informations par sms et/ou courriel.

Je certifie exact les renseignements portés sur la présente fiche.

Aucun enfant ne pourra être accueilli dans les structures de loisirs de la ville sans cette fiche dûment remplie ainsi que les feuilles de réservations des mercredis et des vacances scolaires.

Fait à

Le

Signature des parents

**A REMETTRE IMPERATIVEMENT
au service Education**